

PREAVIS N°07/2017

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'association intercommunale
du SDIS Nyon-Dôle**

Budget 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

En vertu des dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, le comité de direction de l'association de communes "SDIS Nyon-Dôle" a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2018. Celui-ci est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes. En vertu de l'article 35 des statuts de notre association, le budget doit être approuvé par le conseil intercommunal avant le 30 septembre.

Le comité de direction est satisfait de pouvoir présenter un budget stable, qui correspond aux chiffres articulés dans le préavis de création du SDIS, ainsi qu'à ceux du budget 2017. Le plan comptable développé et validé par le service des finances de la commune boursière de l'association (commune de Nyon) est parfaitement en adéquation avec le budget établi.

Un cadrage budgétaire a été effectué à tous les stades de la préparation de ce budget. Il a été préparé dans une perspective d'économie de moyens, en recherchant les effets de synergie chaque fois que cela était possible, sans perdre de vue la nécessité de disposer des moyens nécessaires à la fourniture des prestations attendues et en adéquation avec l'évolution démographique de notre région.

Méthodologiquement, le budget 2018 a été établi en tenant compte des quatre sites opérationnels du SDIS Nyon-Dôle, ainsi que la PROV (Protection respiratoire de l'Ouest vaudois). Cela offre un degré de détails performant avec les avantages d'une comptabilité analytique. Pour rappel, les coûts de la PROV étant refacturés aux trois SDIS partenaires, c'est un compte qui équilibre les charges et les recettes afin de boucler à 0. Il n'y a donc pas d'incidence sur le coût par habitant de l'association.

Le budget présenté est donc précis, fondé sur des éléments connus et largement maîtrisé à ce jour.

Répartition des charges entre les communes :

Ce cinquième exercice comptable va être différent des 4 premiers. En effet, en vertu de l'article 32 des statuts de notre association, la commune de Nyon contribuait, durant une période de 4 ans dès le moment où l'Association commençait à exercer ses tâches (2014), au financement du fonctionnement du SDIS NYON-DÔLE, à raison d'un forfait de base de Fr 10.- par habitant de sa commune.

Le solde du coût effectif de fonctionnement était facturé à toutes les communes signataires, y compris celle de Nyon, selon les bases de répartition en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, selon les données SCRIS.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les coûts de fonctionnement du SDIS Nyon-Dôle seront donc répartis uniformément entre l'ensemble des habitants des 18 communes sans différenciations.

Les recettes :

La région est en croissance. Avec la mise à jour des chiffres de 2016, sur l'ensemble des 18 communes du SDIS Nyon-Dôle, nous comptons 652 nouveaux habitants (contre 623 en 2015 et 1133 en 2014), ce qui représente un total de 44'908 habitants qui génèrent une recette supplémentaire d'environ CHF 26'500.-.

Les changements dans les lignes budgétaires de revenus sont essentiellement liés à des balances entre les lignes :

- Par exemple comme c'est dorénavant l'ECA qui facture les interventions pollutions directement aux pollueurs, et plus le SDIS, le compte 650-4356-02 *facturation à des tiers* est en diminution de CHF 130'000.- mais est compensé par le paiement par l'ECA sur le 650-4511-01 *interventions payées par ECA*.

- La facturation de l'entretien des BH est dorénavant facturée directement au SI Nyon pour les communes membres du réseau SIN (Arnex, Borex, Crans-près-Céligny, une partie de Duillier, Nyon, Prangins et Signy). Ce montant est donc en diminution du 650-4521-01, *facturation aux communes*, et en augmentation du 650-4356-01, *facturation à des tiers*, pour un montant de CHF 16'150.-

L'augmentation totale des revenus, en tenant compte de l'accroissement de la population, mais également de la répercussion sur la participation des communes, est budgétée à 1,3% soit CHF 36'008.-.

Les charges :

Dans les catégories de dépenses, le compte *autorités et personnel* (30) est stable.

Par contre, les biens, services et marchandise (31) sont, eux, en augmentation de CHF 43.450.-

Dans le détail on peut noter que :

- L'heure de début des gardes de week-end du site de Nyon passera, dès le 1^{er} janvier 2018, au vendredi 18h (au lieu du samedi 6h). Ce changement induit une augmentation de CHF 14'000.- au 650-3013-02 *gardes piquets DPS*.
- L'entretien des locaux de la caserne de Nyon va être repris par le service de la maintenance de la commune de Nyon. Cela engendre une augmentation du 650-3141-01 *entretien bâtiment caserne* pour un montant de CHF 6000.-, mais compensé par une diminution du 650-3012-01 *indemnités auxiliaires*.
- Le 25 août 2018 aura lieu la Franco-Suisse à St-Cergue. Pour les 50 ans de cette manifestation, un montant de CHF 6000.- a été prévu et se traduit en finalité par une augmentation de CHF 2'000.- au total du 650-3013-05 *Manifestations*.
- Une surface de 128m² a été reprise par le SDIS au sous-sol de la caserne de Nyon, afin d'accueillir du nouveau matériel mis en dotation par l'ECA. L'augmentation du loyer qui en découle est de CHF 10'800.- sur le compte 650-3161-00 *Loyers*.
- Les postes de permanents sont inscrits dans le compte 650-3185-03 *Salaires fixes*. Ces derniers étant employés par la ville de Nyon, l'association rembourse chaque mois à l'employeur un montant équivalent aux salaires et charges versés. L'évolution des salaires du personnel permanent, ainsi que le rattrapage CIP représentent une augmentation de CHF 22'500.-.
- Comme l'ECA facture maintenant les pollutions, nous n'avons plus de remboursement relatif à l'utilisation des produits absorbants. Une diminution de CHF 6000.- est donc à constater sur le 650-3519-00 *remboursement fournitures au canton*. Seule l'utilisation du véhicule secours routier lors de désincarcération subsiste (Interventions facturées directement par le SDIS).

Prestations facturées au SDIS

Le budget tient également compte des montants qui sont facturés par la ville de Nyon pour les prestations qu'elle assure (finance, R&RH, informatique, etc.). Il en va de même pour les loyers des différents bâtiments, tous calculés selon les mêmes tarifs.

Dans le futur, le renouvellement des véhicules, du matériel ou encore d'infrastructures, comme les portes sectionnelles, devront obligatoirement être pris en charge par l'association. Afin d'anticiper sur ces investissements futurs, mais également en vue du financement de la prochaine revue du SDIS (2021), CHF 30'000.- ont été attribués cette année au fonds de renouvellement qui permettra de réaliser, le moment venu, ces investissements.

L'augmentation totale des charges est budgétée à 1.3% (CHF 36'008.-).

Coût par habitant

2018 est donc la première année où un taux unique sera appliqué à l'ensemble des habitants des 18 communes membres du SDIS Nyon-Dôle. Dans cette optique, tout a été mis en œuvre afin de rationaliser au mieux le coût par habitant. Pour le budget 2018, les communes membres de l'association voient leur contribution budgétisée à CHF 40.74 par habitant.

Pour bien comparer le coût du SDIS Nyon-Dôle, le tableau ci-dessous permet d'observer l'évolution du coût par habitant, basé sur une répartition égale sur l'ensemble des habitants :

Coût par habitant	Budget	Budget (avec 10.- supplémentaires pour la commune de Nyon)		Comptes
		Nyon	17 communes	
2014	40.31	45.83	35.83	36.92
2015	40.39	45.92	35.92	36.88
2016	42.49	47.99	37.99	39.19
2017	40.09	45.61	35.61	
2018	40.74			

Un budget qui soutient la milice

En tout état de cause, le budget 2018 qui vous est présenté, répond aux besoins du corps de sapeurs-pompiers dont l'engagement et la qualité des interventions n'est pas à démontrer. Le comité de direction est convaincu qu'avec ce budget stabilisé, il dote le SDIS des moyens nécessaires pour accomplir ses missions, malgré la forte augmentation démographique de ces dernières années.

De plus, il marque auprès du corps de sapeurs-pompiers, l'intérêt et le soutien des 18 communes partenaires dans leur mission indispensable auprès de la population.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle

vu le préavis No 07/2017 du comité de direction du 21 Juin 2017 sur le budget 2018,
ouï le rapport de la commission de gestion et finance chargée de l'étude cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

d'approuver le budget 2018 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.

Ainsi adopté par le Comité de direction de l'Association SDIS Nyon-Dôle dans sa séance 21 juin 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



Patrick Barras

La secrétaire



Nathalie Haab

Liste des annexes :

- Budget 2018
- Répartition des charges par communes membres



N° - compte	Désignation	COMPTES 2016		SDIS NYON-DÔLE		BUDGET 2018	Remarques
		CHF	CHF	BUDGET 2017	CHF		
3	Charges	2 617 697,79	2 742 177,00	2 778 185,00			
30	Autorité et personnel	916 181,90	967 810,00	967 850,00			
650-3003-00	Jetons de présence	27 820,00	35 010,00	34 390,00			
650-3003-01	EM régional	5 600,00	5 600,00	5 600,00			
650-3003-02	CI (Conseil intercommunal)	6 950,00	6 950,00	6 950,00			
650-3003-03	CODIR (Comité directeur)	9 000,00	9 000,00	9 000,00			
650-3003-04	COGES (Commission de gestion)	2 000,00	2 000,00	2 000,00			
650-3003-05	EM de site	11 460,00	10 840,00	10 840,00			
650-3012-00	Salaires personnel auxiliaire	122 437,00	133 450,00	130 290,00			
650-3012-01	Indemnités auxiliaires	107 301,00	118 450,00	115 290,00			
650-3012-02	Indemnités de fonctions	10 000,00	10 000,00	10 000,00			
650-3012-03	Indemnités Paléo	5 000,00	5 000,00	5 000,00			
650-3013-00	Total soldes	678 379,90	734 400,00	740 720,00			
650-3013-01	Exercices	285 650,00	285 070,00	285 070,00			
650-3013-02	Gardes Piquets DPS	88 200,00	102 200,00	102 200,00			
650-3013-03	Interventions	164 000,00	178 000,00	178 000,00			
650-3013-04	Cours formation cant	108 750,00	108 150,00	108 150,00			
650-3013-05	Manifestations	20 000,00	22 000,00	22 000,00			
650-3013-06	Paléo	30 000,00	30 000,00	30 000,00			
650-3013-07	Heures de conduites chauffeurs	17 800,00	17 300,00	17 300,00			
650-3030-00	Cotisations AVS / AI / APG / AC	27 137,05	32 000,00	32 000,00			
650-3050-00	Assurance de personnes	417,50	450,00	450,00			
650-3060-00	Remboursement de frais	194,00	0,00	0,00			
650-3091-00	Frais de formation	10 621,10	24 000,00	21 500,00			
650-3099-00	Concours	4 903,50	8 500,00	8 500,00			
650-3099-01	Revue quinquennale 2016	44 251,85	0,00	0,00			
31	Biens, services et marchandises	1 551 502,54	1 674 060,00	1 717 910,00			
650-3101-00	Imprimés, fournitures de bureau	10 086,98	10 900,00	10 900,00			
650-3102-00	Insertions dans les journaux	2 009,40	2 250,00	2 250,00			
650-3116-00	Achats matériel spécialisé	61 526,36	76 000,00	76 000,00			
650-3120-00	Eau, gaz, électricité	17 813,70	25 300,00	25 300,00			
650-3124-00	Total chauffage et carburant	59 335,35	75 200,00	77 500,00			
650-3124-01	Chauffage des bâtiments	36 361,45	43 200,00	45 500,00			
650-3124-02	Achats de carburant	22 973,90	32 000,00	32 000,00			
650-3131-00	Subsistance lors d'interventions	2 647,65	9 500,00	7 500,00			
650-3133-00	Achats produits de nettoyage	4 665,20	6 400,00	6 400,00			
650-3141-00	Entretien bâtiments	4 607,55	12 650,00	18 650,00			
650-3141-01	Caserne	1 476,90	8 150,00	14 150,00			
650-3141-02	Station de lavage	3 130,65	4 500,00	4 500,00			
650-3145-00	Frais entr. trav. Espaces Verts	428,00	3 000,00	3 000,00			
650-3155-00	Entretien véhicules à moteur	57 745,90	59 500,00	59 500,00			
650-3156-00	Entretien matériel spécialisé	20 332,18	28 000,00	28 000,00			
650-3161-00	Loyers	448 995,10	449 390,00	460 190,00			
650-3170-00	Frais réception et délégation	23 417,18	24 000,00	24 500,00			
650-3181-00	Frais de ports et taxes CCP	4 878,40	5 700,00	5 700,00			
650-3182-00	Frais de téléphones, télésexeau	9 279,40	10 520,00	10 520,00			
650-3184-00	Pertes sur débiteurs	8 101,47	3 000,00	5 000,00			
650-3185-00	TOTAL honoraires	7 38 575,00	800 150,00	822 400,00			
650-3185-01	Honoraires de médecins	2 795,00	17 250,00	17 000,00			
650-3185-02	Frais RRH (sans formation)	6 000,00	7 500,00	7 500,00			
650-3185-03	Salaires fixes	1 661 564,00	705 000,00	727 500,00			
650-3185-04	Frais Finance (Compta, facturation)	8 000,00	8 000,00	8 000,00			
650-3185-05	Frais achat/entr. matériel et logiciel informatique	155 400,00	55 400,00	55 400,00			
650-3185-06	Frais juridique	2 000,00	2 000,00	2 000,00			
650-3185-07	Révision des comptes	5 000,00	5 000,00	5 000,00			
650-3186-00	Primes d'assurances choses/RC	46 830,25	42 500,00	44 000,00			
650-3188-00	Enlèvement et élimination des ordures			1 200,00			
650-3193-00	Cotisations à associations diverses	9 368,35	10 600,00	10 700,00			

N° - compte	Désignation	COMPTES 2016 CHF	SDIS NYON-DÔLE BUDGET 2017 CHF	BUDGET 2018 CHF	Variation p/r budget 17 en CHF	en %	Remarques
650-3195-00	TVA	12'785.40	10'300.00	10'300.00	0	0.0%	
650-3199-00	Frais divers	5'584.02	8'000.00	8'000.00	0	0.0%	
650-3199-01	Jubilés cadeaux 3'499.80	5'000.00	5'000.00	5'000.00	0	0.0%	
650-3199-02	Concept Sport 1'219.00	2'000.00	2'000.00	2'000.00	0	0.0%	
650-3199-03	Autres frais divers 1'865.22	1'000.00	1'000.00	1'000.00	0	0.0%	
33	Rachat de véhicules	20'325.00	16'807.00	20'325.00	3'518	17.3%	Suite au rapport du réviseur
650-3315-00	Rachat de véhicules	20'325.00	16'807.00	20'325.00	3'518	17.3%	
35	Remboursement, participation à des collectivités publiques	36'574.85	48'500.00	42'500.00	-6'000	-14.1%	
650-3519-00	Remboursement fournitures DCH au Canton	5'349.05	15'000.00	9'000.00	-6'000	-66.7%	Plus de DCH à rembourser publiquement facturés par ECA, reste Plommier
650-3521-00	Participation au concept régional de protection respiratoire	31'225.80	33'500.00	33'500.00	0	0.0%	
38	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	93'133.50	35'000.00	30'000.00	-5'000		
650-3801-00	Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	93'133.50	35'000.00	30'000.00	-5'000		10'000.- en prévision de la revue 2021
650	Total des charges	2'617'697.79	2'742'177.00	2'778'185.00	36'008	1.3%	

N°	Désignation	COMPTES 2016 CHF	SDIS NYON-DÔLE BUDGET 2017 CHF	BUDGET 2018 CHF	Variation p/r budget 17 en CHF	en %	Remarques
4	Revenus	2'617'697.79	2'742'177.00	2'778'185.00	36'008	1.3%	
42	Revenus du patrimoine	0.00	0.00	0.00	0	0.0%	
650-4221-00	Intérêts bancaires	0.00	0.00	0.00	0	0.0%	
43	Taxes, émoluments, produits des ventes	2'511'561.33	344'000.00	232'150.00	-1'118'500	-48.2%	
650-4356-00	Facturations à des tiers	2'057'066.95	306'000.00	192'150.00	-1'138'500	-56.3%	
650-4356-01	Facturations à des tiers (avec TVA)	101'667.80	67'000.00	63'150.00	-16'150	-19.4%	Facturation aux SI Nyon du contrôle annuel des BH pour les communes du réseau
650-4356-02	Facturations à des tiers (sans TVA)	103'399.15	239'000.00	109'000.00	-130'000	-119.3%	non facturation des interventions DCH. Facturées par IECA, mais remboursées 650-4511-01.
650-4359-00	Prestations "Paléo" (avec TVA)	41'692.30	35'000.00	37'000.00	2'000	5.4%	
650-4361-00	Remboursement des traitements	0.00	3'000.00	3'000.00	0	0.0%	
650-4390-00	Recettes diverses	4'802.08	0.00	0.00	0	0.0%	
45	Participations et remboursement de collectivités publiques	2'366'136.46	2'398'177.00	2'546'035.00	147'858	5.8%	
650-4511-00	Subventions sur frais d'exploitation	561'620.85	506'255.50	619'724.50	113'469	18.3%	
650-4511-01	Interventions payées par ECA	208'208.30	82'845.00	195'000.00	112'155	57.5%	Paiement des interventions DCH par ECA
650-4511-02	Subventions de IECA DPS	165'857.35	237'912.50	236'126.50	-1'786	-0.8%	Le paiement des cours cantonaux est, dès 2017, groupé pour le SDIS (hors PROV) sur une nouvelle ligne. PROV en plus p/r à 2016
650-4511-03	Subventions de IECA DAP	46'268.00	44'648.00	44'648.00	0	0.0%	
650-4511-04	Subventions de IECA pour véhicules	12'387.20	11'850.00	5'650.00	-6'000	-106.2%	Le Z171 n'est plus subsidié (depuis Z173)
650-4511-05	Subventions de IECA pour piquets DPS	85'050.00	85'050.00	94'150.00	9'100	9.7%	Les gardes de WE commencent le VE à 18h. Payées 140 jours au lieu de 114 par ECA.
650-4511-06	Subventions de l'ECA pour les cours cantonaux	43'850.00	44'150.00	44'150.00	0	0.0%	Le paiement des cours cantonaux est dès 2017 groupé pour le SDIS (hors PROV) sur une nouvelle ligne. PROV en plus
650-4521-00	Total des Facturation aux communes	66'235.00	51'027.00	35'200.00	-15'827	-46.0%	Entretien des BH de Dullier repris par la commune et communes membres du réseau SI Nyon, facturé directement 650-4356-01 fact à des tiers
650-4521-01	Facturation aux communes (avec TVA)	66'235.80	51'027.00	35'200.00	-15'827	-46.0%	
650-4521-02	Facturation aux communes (sans TVA)	0.00	0.00	0.00	0	0.0%	
650-4525-00	Participation des communes	1'738'279.81	1'840'994.50	1'891'110.50	55'144	0.0%	
650-4525-01	Participations des communes au SDIS	1'738'279.81	1'774'367.00	1'829'510.50	55'144	0.0%	
650-4525-02	Participations des SDIS à la PROV	0.00	66'627.50	61'600.00	-4'928		
650	Total des revenus	2'617'697.79	2'742'177.00	2'778'185.00	36'008	1.3%	
Total par SDIS				0.00	0.00	0.00	

Coût par habitant pour Nyon > 31.12.2017	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
44.71	44.71	45.61	
Coût par habitant pour les 17 communes > 31.12.2017	34.71	35.61	
Coût par habitant pour les 18 communes dès le 1er janvier 2018	39.19	40.09	40.74

Répartition des charges par les communes membres

Communes	Coût effectif 2016		Budget 2017		Budget 2018		Différence
	Résidents permanents (ASV 31.12.15)*	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)	Résidents permanents (ASV 31.12.15)	Par habitant (Frs)	Par commune (Frs)	
Amex	208	34.71	7'218.82	208	35.61	7'405.94	1'312.22
Arzier	2'506	34.71	86'972.87	2'506	35.61	89'227.38	15'268.35
Borex	1'049	34.71	36'406.44	1'049	35.61	37'350.17	7'422.08
Cheserex	1'174	34.71	40'744.67	1'174	35.61	41'800.86	7'982.30
Crans	2'044	34.71	70'938.76	2'044	35.61	72'777.64	11'104.12
Crassier	1'141	34.71	39'599.38	1'141	35.61	40'625.88	7'120.32
Duillier	998	34.71	34'636.44	998	35.61	35'534.29	6'793.61
Eysins	1'469	34.71	50'982.90	1'469	35.61	52'304.48	8'070.83
Genolier	1'890	34.71	65'594.06	1'890	35.61	67'294.39	9'906.16
Gingins	1'204	34.71	41'785.85	1'204	35.61	42'869.02	5'814.18
Givrins	971	34.71	33'699.38	971	35.61	34'572.94	6'166.14
Grens	380	34.71	13'188.22	380	35.61	13'530.09	1'828.54
La Rippe	1'104	34.71	38'315.26	1'104	35.61	39'308.47	6'319.30
Nyon	19'861	44.71	887'902.95	19'861	45.61	905'770.83	-89'074.54
Prangins	3'976	34.71	137'990.47	3'976	35.61	141'567.47	21'836.97
Signy	481	34.71	16'693.52	481	35.61	17'126.25	3'895.12
St-Cergue	2'406	34.71	83'502.28	2'406	35.61	85'666.83	15'406.82
Trelex	1'394	34.71	48'379.96	1'394	35.61	49'634.07	7'970.99
18 communes	44'256	39.19	1'734'552.23	44'256	40.09	1'774'367.00	55'143.50

ASV = Annuaire statistique vaud

Participations des communes (Budget 2016)	1'774'367.00
Participations des communes (Budget 2017)	1'829'510.50
Différence entre les 2 budgets	55'143.50

Répartition des charges entre les communes

Le coût effectif de fonctionnement est facturé à toutes les communes signataires, selon les bases de répartition en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, selon les données SCRIS.

La participation des communes est facturée durant l'année en cours sur la base du budget.